



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0091

Remplacement des ascenseurs de l'Atrium Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Société Publique Locale « Seine Ouest Aménagement »

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0090
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0098

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

Objet : Remplacement des ascenseurs de l'Atrium - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Société Publique Locale « Seine Ouest Aménagement »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1523-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles 2422-5 et suivants ;

Vu la délibération n°DEL01_2020_0057 du 5 juin 2020 (R.D. du 10 juin 2020) par laquelle le Conseil municipal approuve le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « Seine Ouest Aménagement » pour les travaux de remplacement des ascenseurs panoramiques du bâtiment de l'Atrium ;

Considérant que le budget prévisionnel de l'opération, arrêté dans le contrat initial à 523 791,50 € HT (soit 628 549,80 € TTC), doit être modifié par avenant pour tenir compte du budget final de l'opération et des coûts supplémentaires engendrés notamment par l'augmentation du prix des matériaux et l'allongement de la durée de l'opération ;

Considérant que les coûts supplémentaires s'élèvent à 144 604,08 € HT (soit 173 524,90 € TTC) ;

Considérant que le montant total de l'opération est ainsi porté à 668 395,58 € HT (soit 802 074,70 € TTC) ;

Considérant que par délibération n°DEL01_2020_0135 du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux du conservatoire à l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », qui fixe la participation financière de GPSO à 50% du montant prévisionnel hors taxes de l'opération ;

Considérant le projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée annexé ;

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 28 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité moins 7 abstentions,***

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL « Seine Ouest Aménagement » pour la réalisation des travaux de remplacement des ascenseurs panoramiques hydrauliques de l'Atrium de Chaville.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par: Julie FOURNIER
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)


Julie FOURNIER
12ème maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE (MOD) POUR LA
LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ASCENSEURS PANORAMIQUES
HYDRAULIQUES EXISTANTS DE L'ATRIUM A CHAVILLE**

ENTRE :

La commune de Chaville, représentée par son maire en exercice, dûment habilité

La **Commune** Désignée ci-après « la Ville », « la Collectivité » ou « le mandant »,

D'une part,

ET,

La **Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA)**, représentée par son Directeur général en exercice dûment habilité, Monsieur Raymond LOISELEUR, inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 2009BO3342, dont le siège est implanté 52, promenade du Verger à Issy-les-Moulineaux (92130) ;

Désignée ci-après « la SPL SOA » ou « le mandataire »,

D'autre part,

PRÉAMBULE :

1. L'équipement culturel « Atrium » est situé 3, parvis Robert Schuman à Chaville. Cet équipement est doté de deux ascenseurs panoramiques hydrauliques, dont la maintenance est devenue difficile et coûteuse.

Les ascenseurs étaient fréquemment défectueux créant ainsi des difficultés de desserte de l'équipement et notamment de la salle de danse du conservatoire de Chaville, géré par GPSO.

2. L'EPT GPSO et la Ville de Chaville ont souhaité confier à la SPLSOA la réalisation des études techniques et des travaux relatifs au remplacement des ascenseurs panoramiques hydrauliques existants de l'Atrium, tout en renforçant les circulations verticales et en renforçant l'identité de l'espace ATRIUM.

3. Un contrat de Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) a été signé le 26/08/2020, conformément aux dispositions du code de la commande publique (articles 2422-5 et suivants) et du Code général des collectivités territoriales (notamment ses articles L.1523-1 et suivants) avec la SPL SOA en vue de lui confier le remplacement des ascenseurs panoramiques hydrauliques existants, pour un montant estimé à 523 791,50 € HT soit 628 549,80 € TTC.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET ET INCIDENCE FINANCIERE

Cet avenant vise à incorporer les coûts supplémentaires pour un montant total de 144 604,08 € HT soit 173 524,90 € TTC, découlant principalement de :

- L'extension des délais en raison de la transformation de l'Atrium en centre de vaccination durant la crise sanitaire de la Covid 19, ce qui a notamment prolongé la durée de location de l'échafaudage : + 19 540,00 € HT
- La liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot ascenseurs et la relance d'un nouveau marché qui a entraîné un surcoût de 10 541,82€ HT
- L'augmentation du prix des matières premières entre le moment de l'estimation de la MOE et l'appel d'offres : + 137 213,44 € HT
- Le réajustement des honoraires techniques : - 5 222 € HT
- Une moins-value de - 17 469,18 € HT sur les autres frais.

Le budget total de l'opération est ainsi porté à 668 395,58 € HT soit 802 074,70 € TTC.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée, non concernées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Issy-Moulineaux, le

Pour Chaville, Monsieur GUILLET Le Maire	Pour SPL SOA Raymond LOISELEUR Directeur Général
---	---

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0091-DE

BUDGET OPERATION ASCENCEURS ATRIUM						
	Budget convention de MOD initiale		Budget MOD final		Montant avenant n°1	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX						
Travaux de remplacement des ascenseurs	400 000,00 €	480 000,00 €	587 295,26 €	704 754,31 €	187 295,26 €	224 754,31 €
Aléas	20 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	-24 000,00 €
sous-total travaux	420 000,00 €	504 000,00 €	587 295,26 €	704 754,31 €	167 295,26 €	200 754,31 €
AUTRES FRAIS						
Assurance dommage ouvrage ou RC	6 300,00 €	7 560,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 300,00 €	-7 560,00 €
Etudes et sondages préalables	7 000,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €	-7 000,00 €	-8 400,00 €
Frais de nettoyage et de remise en état avant livraison	5 000,00 €	6 000,00 €	240,00 €	288,00 €	-4 760,00 €	-5 712,00 €
Frais juridiques	2 500,00 €	3 000,00 €	2 765,34 €	3 318,41 €	265,34 €	318,41 €
Frais de communication	1 000,00 €	1 200,00 €	1 325,48 €	1 590,58 €	325,48 €	390,58 €
sous-total autres frais	21 800,00 €	26 160,00 €	4 330,82 €	5 196,98 €	-17 469,18 €	-20 963,02 €
HONORAIRES TECHNIQUES						
Honoraires MOE+ BET structure	41 000,00 €	49 200,00 €	37 182,00 €	44 618,40 €	-3 818,00 €	-4 581,60 €
Honoraires SPL SOA	26 691,50 €	32 029,80 €	26 691,50 €	32 029,80 €	0,00 €	0,00 €
Bureau de contrôle	4 000,00 €	4 800,00 €	4 900,00 €	5 880,00 €	900,00 €	1 080,00 €
CSPS	3 500,00 €	4 200,00 €	7 996,00 €	9 595,20 €	4 496,00 €	5 395,20 €
Référent COVID	3 800,00 €	4 560,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 800,00 €	-4 560,00 €
SSI	3 000,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 000,00 €	-3 600,00 €
sous-total honoraires techniques (hors honoraires SPL)	55 300,00 €	66 360,00 €	50 078,00 €	60 093,60 €	-5 222,00 €	-6 266,40 €
sous-total honoraires techniques	81 991,50 €	98 389,80 €	76 769,50 €	92 123,40 €	-5 222,00 €	-6 266,40 €
TOTAL (hors honoraires SPL)	497 100,00 €	596 520,00 €	641 704,08 €	770 044,90 €	144 604,08 €	173 524,90 €
TOTAL (honoraires SPL compris)	523 791,50 €	628 549,80 €	668 395,58 €	802 074,70 €	144 604,08 €	173 524,90 €